



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

SERVICE URBANISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 1^{er} juin 2018

ARRETE

N° Départ : 1013/2018/254/SU/VT/FMA

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** Le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-44,
- Vu** Le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 à 21,
- Vu** L'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,
- Vu** L'ordonnance du 3 août 2016 n°2016-1058 et le décret du 11 août 2016 n°2016-1110 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,
- Vu** Le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2017,
- Vu** L'arrêté municipal du 10 avril 2018 engageant une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU),
- Vu** La délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 approuvant les justifications de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Laugiers Sud,
- Vu** La décision n° E18000023/83 du 6 avril 2018 du Tribunal administratif de Toulon (Var) désignant madame Christine MORICE, en qualité de commissaire enquêteur,
- Vu** Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

arrête

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pour une durée de quinze jours à compter du vendredi 22 juin 2018.

L'enquête se déroulera donc du vendredi 22 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus.

Article 2 : Cette enquête publique porte sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Solliès-Pont en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser (zone 2AU du PLU) des Laugiers Sud afin d'y réaliser un éco quartier d'environ 450 logements, un EHPAD et des espaces publics.

Article 3 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public au service urbanisme, centre technique municipal, allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont, les jours suivants :

- **Vendredi 22 juin 2018 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mardi 3 juillet 2018 de 14h00 à 17h00;**
- **Vendredi 6 juillet de 14h00 à 17h00;**

Article 4 : Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département, VAR MATIN-NICE MATIN et LA MARSEILLAISE.

Cet avis sera affiché au format prévu par l'arrêté du 14 avril 2012, quinze jours avant le début et pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie, au centre technique municipal et sur le site des Laugiers Sud. Il sera publié sur le site Internet officiel de la ville.

Les informations principales seront rappelées sur les panneaux d'affichage électronique.

Article 6 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Solliès-Pont au service urbanisme, allée de la greffière, du vendredi 22 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie, soit :
Mairie de Solliès-Pont
Madame MORICE, commissaire enquêteur
1 rue de la République
83210 SOLLIES-PONT
- ou par courriel à l'adresse
solliespont.enquetepublique@gmail.com

Article 7 : Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations et propositions du public seront consultables sur le site officiel de la ville de Solliès-Pont, à l'adresse suivante :

<http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement – enquête publique sur la modification du PLU.

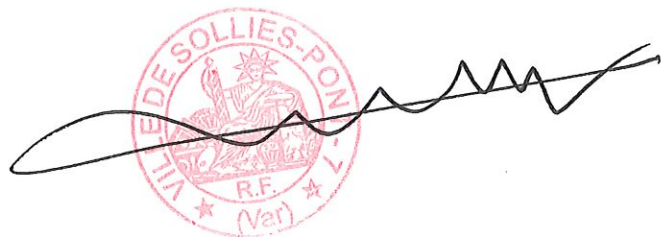
Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique au service urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- Article 8 :** Des informations sur le projet de modification peuvent être demandées auprès du docteur André GARRON, maire de Solliès-Pont ou au service urbanisme.
- Article 9 :** Par décision n°CU-2018-001852 du 30 mai 2018, la mission régionale d'autorité environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet de modification du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, notamment dans la notice de présentation.
- Article 10 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Solliès-Pont, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
- Dès réception, ces documents seront consultables pendant un an au service urbanisme aux horaires d'ouverture au public de ce service, soit de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi. Ils seront également publiés sur le site Internet de la ville.
- Article 11 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à monsieur le préfet du Var et à monsieur le président du tribunal administratif de Toulon.
- Article 12** A l'issue de cette enquête, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.
- Article 13 :** Monsieur le maire et monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Une ampliation de l'arrêté sera adressée à monsieur le préfet et à monsieur le président du tribunal administratif de Toulon.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le

A handwritten signature in black ink is written over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SOLLIÈS-PONT' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '(Var)' at the bottom. There are also two small stars on either side of the 'R.F.' text.